



Elaboration de la Charte Forestière de Territoire de la Montagne de Lure



Tome 2 *identification des enjeux*

Version définitive – février 2007
Alcina / FER



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



Table des matières

La méthode adoptée	3
1/ L'analyse issue du diagnostic technique et patrimonial	4
2/ L'analyse politique par les élus	4
3/ L'atelier-débat large public	5
Synthèse du diagnostic technique.....	7
1/ Les atouts et faiblesses de ce territoire forestier.....	7
Les atouts	7
Les faiblesses.....	8
2/ Les opportunités et menaces pour ce territoire forestier.....	8
Opportunités	8
Menaces.....	9
3/ Les enjeux pour ce territoire forestier.....	9
Apport des autres analyses.....	20
1/ Apports du comité élargi des élus	20
Atouts	20
Faiblesses	20
Opportunités	20
Menaces.....	20
L'expression écrite durant le groupe de travail « élus »	20
2/ Apports de l'atelier-débat	22
Atouts	22
Faiblesses	22
Opportunités	22
Menaces.....	22
L'expression écrite durant l'atelier-débat.....	23
Formulation des enjeux.....	25
Maintenir et (re)développer l'économie du territoire forestier	26
Organiser les usages, les pratiques rurales et les activités de loisir/tourisme	26
Améliorer la gestion forestière (notamment en forêt privée)	26

La méthode adoptée

Qu'est ce qu'un enjeu pour la forêt du territoire de la Charte Forestière de la montagne de Lure ?

Il s'agit dans cette étape essentielle qui vient conclure le diagnostic :

- de repérer les problèmes ou les tendances lourdes susceptibles d'apporter des changements, qu'ils soient positifs (opportunités) ou négatifs (menaces) pour les différents acteurs concernés par la forêt,
- d'analyser, de façon partagée, ce en quoi le traitement ou la résolution de ces problèmes va permettre d'apporter des réponses durables pour la collectivité dans son ensemble (et pas simplement pour une seule catégorie d'acteurs), et sur le terrain de la gestion et de la valorisation forestière.

Ces défis en quelque sorte peuvent être de nature différente. Il peut s'agir :

- d'atouts et de patrimoine menacés, à sauvegarder
- de problèmes d'envergure suffisante (faiblesses) pour qu'ils nécessitent la mobilisation de la collectivité, ces problèmes pouvant avoir une incidence géographique, économique ou écologique
- d'opportunités ou de menaces extérieures au territoire dont la pression s'exerce inexorablement sur ce territoire et qu'il convient donc d'anticiper pour l'avenir de tous et de la forêt en particulier

L'identification des enjeux a été réalisée à travers une analyse croisée des résultats des diagnostics, et du positionnement/perception des différents acteurs du territoire sur les enjeux supposés. Ces enjeux ont donc été déterminés à partir :

- **d'une analyse technique** : croisement des diagnostics (étude bibliographique et résultats des questionnaires en entretiens), détaillée dans le tome 1
- **d'une analyse politique** : séance de travail spécifique réalisée avec les élus (comité des élus élargi)
- **d'une analyse terrain** : atelier-débat public en groupes de travail

1/ L'analyse issue du diagnostic technique et patrimonial

Il s'est agi dans un premier temps de croiser les diagnostics pour une approche globale et dynamique des enjeux :

- **Diagnostic socio-économique et territorial** : comment la forêt est-elle intégrée aux politiques de développement et quels en sont les impacts possibles et attendus ?
- **Diagnostic sectoriel forêt-filière bois** : Quelles sont les tendances de la gestion forestière des pratiques en forêt et de la filière bois (atouts et contraintes) ?
- **Diagnostic patrimonial** : y a-t-il une vision de la forêt partagée par les habitants, les usagers et les collectivités ? des conflits d'usage et de vision d'avenir ?

Les enjeux issus de la confrontation tirée de ces 3 diagnostics, permettent de mettre en évidence et de valider :

- Les facteurs internes au territoire : **atouts** (ex. : intérêt paysager) et **faiblesses** (ex. : faible productivité) de l'espace forestier du territoire de la Montagne de Lure
- Les facteurs externes au territoire : **opportunités** (ex.: la demande en énergie renouvelable, en protection des milieux et des espèces) et **menaces** (ex.: tendances défavorables de la filière bois, risque incendie accru...)

Ces données (atouts/faiblesses/opportunités/menaces) sont regroupées dans une matrice SWOT. Enfin l'analyse de ces données a abouti à la formulation d'enjeux par le prestataire.

2/ L'analyse politique par les élus

La deuxième étape a consisté à donner un éclairage et une analyse politiques aux éléments pré-identifiés par les diagnostics, en considérant :

- les dimensions sociale et économique de la forêt : axes/secteurs de développement
- la nécessité de cohérence territoriale / intercommunalité (solidarités)
- la mise en œuvre des politiques et des actions publiques et privées sur le territoire

C'est la raison pour laquelle le prestataire a souhaité la mobilisation d'un groupe de travail « élus » spécifique, c'est-à-dire élargi aux élus de toutes les communes du territoire.

Un groupe de travail « élus » s'est donc réuni le 6 novembre 2006 à Forcalquier. Chaque commune du territoire était conviée à faire participer deux élus. Quinze élus y ont participé, représentant treize communes. Deux phases de débat ont été menées durant cet atelier de travail :

- l'identification des problèmes ressentis comme majeurs par les élus
- un débat sur les enjeux identifiés à partir de ces problèmes et d'items proposés

Pour cela, en début de séance, il a été demandé à chacun des élus d'inscrire les 5 principaux thèmes/problèmes qui sont selon lui à traiter prioritairement dans le cadre de la Charte Forestière. Une synthèse rapide réalisée pendant la réunion a permis de recenser les thèmes les plus couramment cités pour les utiliser durant les débats.

Puis, à travers les débats dirigés entre les élus, une grille d'analyse précisant les atouts, faiblesses, opportunités et menaces caractérisant les forêts du territoire a été remplie (méthode SWOT).

Pour compléter cette démarche il a également été remis à chaque élu une grille d'affirmations composée de 10 items proposés par le prestataire pour chacun desquels il a été demandé le positionnement individuel de l'élu selon des possibilités de réponse nuancée (abaque de Régnier). Ces items correspondaient pour certains à des enjeux pressentis par le prestataire lors du

diagnostic technique, et pour d'autres à des thèmes sur lesquels le positionnement des élus apparaissait important (risque incendie, lien avec les territoires limitrophes ...).

Ces résultats ont été visionnés dans un abaque coloré et les items pour lesquels les points de vue divergeaient étaient débattus. Les objectifs étaient :

- de valider les enjeux partagés par tous
- d'amender certains enjeux proposés par le prestataire et reformulés par les élus
- de mettre en évidence les enjeux non partagés par les élus entre eux
- d'identifier des enjeux exprimés par les élus et non par le prestataire

3/ L'atelier-débat large public

L'atelier débat s'est déroulé sur une journée complète, le samedi 2 décembre 2006 à Saint Etienne les Orgues. L'objectif était, comme lors du groupe de travail « élus », de travailler sur les thèmes à traiter prioritairement dans la Charte Forestière et sur les enjeux pour les forêts du territoire, mais cette fois en associant un large public.

Cet atelier-débat large public avait également pour finalité d'assurer une meilleure appropriation de la démarche par les acteurs de l'ensemble du territoire à travers une large participation et un partage voire un amendement des constats des diagnostics et une première contribution aux orientations futures de la Charte Forestière. Ont donc été conviés à cette journée :

- les membres du comité de pilotage
- les élus du territoire (élus municipaux et conseillers généraux)
- les personnes rencontrées lors des entretiens
- des propriétaires privés
- diverses personnes-ressources identifiées au cours du diagnostic technique

Près d'une cinquantaine de personnes ont participé à l'atelier-débat.

Méthodologie et déroulement

Après une rapide présentation de quelques résultats du diagnostic technique et des objectifs de l'atelier-débat, la journée s'est déroulée en deux temps :

- la matinée a été consacrée à un travail en petits groupes, l'objectif étant d'aboutir à une grille d'analyse SWOT simplifiée
- l'après-midi, consacrée à la restitution des résultats de la matinée puis à un travail de comparaison des résultats entre les groupes et avec le travail réalisé par les élus

NB : il a été choisi de travailler de manière identique dans chacun des groupes afin de pouvoir mieux échanger lors de la séance plénière de restitution des résultats.

Pour ce faire, il a été demandé en début de séance à chaque participant de noter sur un formulaire remis par le prestataire :

- le principal atout que représentent les forêts du territoire
- deux contraintes ou menaces auxquelles la forêt se trouve confrontée

L'objectif était de comparer ces résultats avec les thèmes cités par les élus lors du groupe de travail « élus ». Le temps ayant manqué, cette comparaison n'a pas été discutée lors de l'atelier-débat. Une analyse est ici proposée.

Travail en groupe, matrice SWOT simplifiée

Trois groupes d'une quinzaine de personnes ont été formés, avec un animateur (représentant le bureau d'études) et un rapporteur.

Les thèmes discutés étaient libres, éventuellement proposés par l'animateur sur la base de données du diagnostic technique. Les éléments de la discussion ont permis de remplir une matrice SWOT simplifiée à 2 colonnes :

- atouts/opportunités
- faiblesses/menaces

Durant cette matinée, il n'a pas été mené de travail spécifique sur la formulation des enjeux. Toutefois, les enjeux ou propositions formulés par les participants au cours des discussions ont été notés et sont retranscrits dans les résultats.

Restitution et comparaison des résultats

En début d'après-midi, chaque rapporteur a présenté une synthèse des débats de la matinée, qui pouvait être alors complétée et débattue par tous les participants. Puis les résultats des trois groupes ont été comparés :

- atouts partagés du territoire et de sa forêt
- faiblesses partagées et problèmes identifiés
- autres contraintes plus spécifiques et menaces
- enjeux et propositions

Ce travail de comparaison a mis en évidence les points les plus importants qui sont partagés par tous. Le débat en plénière s'est poursuivi par la tentative de formulation d'enjeux sur la base de l'analyse des discussions de la journée et des atouts/contraintes/menaces formulés par les participants sur le formulaire.

Synthèse du diagnostic technique

1/ Les atouts et faiblesses de ce territoire forestier

Le diagnostic technique tel que présenté dans le rapport 1 permet de faire ressortir les principales caractéristiques suivantes :

Les atouts

Le territoire : caractéristiques, organisation

- Un **territoire identitaire cohérent** du point de vue du périmètre de la Charte
- La **forêt** représente **l'élément essentiel du paysage** : c'est un « **pays de feuillus** » qui possède toutefois un équilibre reconnu entre milieux ouverts et milieux fermés
- Sa **faible population** en fait un **territoire envié** car s'y dégage une **impression de nature** et d'isolement recherchée

La forêt du territoire

- La **ressource en bois est importante** (55% de la surface du territoire, 1 400 000 m³ de bois) et **facilement accessible** (bonne desserte forestière, exploitabilité facilitée par de faibles pentes et de bonnes portances)
- La présence de **très grandes propriétés** (plusieurs centaines à milliers d'hectares) en forêt publique et privée est un atout : mise en œuvre de gestions à long terme (avec un équilibre recettes/investissements), motivation du propriétaire
- Le territoire est jusqu'à aujourd'hui relativement **préservé des feux de forêts**.
- Une **biodiversité importante**, notamment en **milieux ouverts** (site Natura 2000 sur les crêtes de Lure)

Place de la forêt dans la vie et l'économie locales

- La **filière-bois est dynamique** sur le territoire avec des professionnels compétents et bien équipés, une filière bois de chauffage en expansion et une filière bois d'industrie qui se maintient
- La forêt est le siège de **multiples activités** (professionnelles, traditionnelles, de loisirs), ne provoquant que **peu de conflits d'usage** à ce jour
- La **ressource en champignons** du territoire est réputée et les ramasseurs se déplacent depuis Aix-Marseille.
- Le territoire, de par la qualité du cadre de vie, est **attractif pour le public** (touristes, retraités, résidents secondaires)

Les faiblesses

Le territoire : caractéristiques, organisation

- L'**identité du territoire semble soluble dans celle du Luberon** (l'arrière-pays provençal), sauf en ce qui concerne le massif de Lure
- Bien qu'affichée dans les documents d'aménagement ou dans les diverses chartes, **la forêt est faiblement prise en compte dans les politiques de développement locales**
- **Les élus sont faiblement impliqués** dans l'aménagement et la gestion des espaces forestiers (publiques ou privés)

La forêt du territoire

- La majorité de **la forêt du territoire est privée (82 %) et peu gérée** sauf dans le cas des grandes propriétés
- Les **diverses ressources forestières** (ressource pastorale, champignons) sont **faiblement prises en compte** en forêt publique comme en forêt privée
- En dehors des crêtes de la montagne de Lure, **les richesses biologiques du territoire sont méconnues**
- Sur la majeure partie du territoire, **les équipements DFCI et les moyens de lutte sont insuffisants** pour faire face à un risque incendie en augmentation

Place de la forêt dans la vie et l'économie locale

- L'exploitation forestière est peu encadrée, d'où un **risque de surexploitation** du chêne pubescent sur certains secteurs
- Les **limitations de tonnage** sur les axes routiers peuvent entraver l'exploitation forestière
- **La richesse en champignons n'est pas suffisamment valorisée** (quelques exemples d'organisation de cueillette, pas de transformation locale)
- **Les activités de loisirs** sont souvent **non-marchandes** et non rémunératrices pour les propriétaires

2/ Les opportunités et menaces pour ce territoire forestier

Les facteurs extérieurs au territoire (opportunités et menaces) apparaissent très structurants pour l'avenir du territoire et peuvent impacter fortement sur les atouts et les faiblesses de ce territoire forestier.

Opportunités

Pour le développement économique

- La **forte demande** extérieure autour de **l'activité chasse** et les revenus qui en découlent (cartes, locations)
- Le **dynamisme des filières énergie bois** (filiale bûche, filiale plaquettes) dans le Département et la Région
- L'émergence et **l'organisation de filières locales** (cueillette et transformation) : châtaigne, truffes, champignons
- La Montagne de Lure comme **terrain de consommation de loisirs pour les pôles urbains** du sud (Aix Marseille notamment) ?

Pour les politiques d'aménagement

- L'organisation et les **nouvelles solidarités territoriales** pour favoriser des politiques (et gestions) cohérentes et globalisées
- Plusieurs démarches territoriales sont en cours autour de la filière élevage qui doivent mener à une **valorisation des espaces forestiers par le pastoralisme** (Plan d'Action Caprin par exemple).
- Nouveau **Schéma Régional d'Aménagement** (pour les forêts communales) conforme aux attentes du territoire (multifonctionnalité, gestion en faveur des feuillus)
- La Montagne de Lure comme **terrain de consommation de loisirs pour les pôles urbains** du sud (Aix Marseille notamment) ?

Pour l'environnement

- **Natura 2000** comme outil pour le maintien des espaces ouverts et la préservation de la biodiversité
- **La demande en gestion certifiée** de la forêt et de ses produits est en augmentation de la part du grand public et des filières industrielles (usine de Tarascon)
- **La demande en énergies renouvelables**, et notamment en bois-énergie, est en augmentation

Menaces

- L'évolution de la demande résidentielle et foncière (attractivité extérieure du territoire) : veut-on favoriser ou endiguer une « **Luberonisation** » de la montagne de Lure ?
- **La fermeture des milieux** (crêtes, landes) qui a des conséquences sur la biodiversité, les paysages, l'activité pastorale, le risque d'incendie (et la fermeture du massif forestier en été)
- **Le réchauffement climatique** (sécheresse) induit des modifications et évolutions des milieux et des espèces, et accentue le risque incendie
- L'augmentation du **marché noir sur le bois de chauffe**, marché en pleine expansion, peut induire une surexploitation
- **La fermeture de l'usine de pâte à papier de Tarascon**, qui mettrait en péril de nombreux exploitants forestiers dont l'activité est en partie conditionnée par l'approvisionnement de Tarascon
- **Le désengagement de l'Etat dans la politique forestière**, qui s'accompagne de baisses importantes des aides en matière de forêt/filière bois.
- Le développement d'activités susceptibles de provoquer des **conflits d'usage** (activités motorisées, cueillette...), les mutations sur les territoires de chasse

3/ Les enjeux pour ce territoire forestier

Les enjeux identifiés par le prestataire sont présentés ci-après sous forme de fiches comprenant :

- le contexte
- les impacts de cet enjeu
- la spatialisation de cet enjeu
- quelques propositions d'actions

Parmi les enjeux identifiés on distingue :

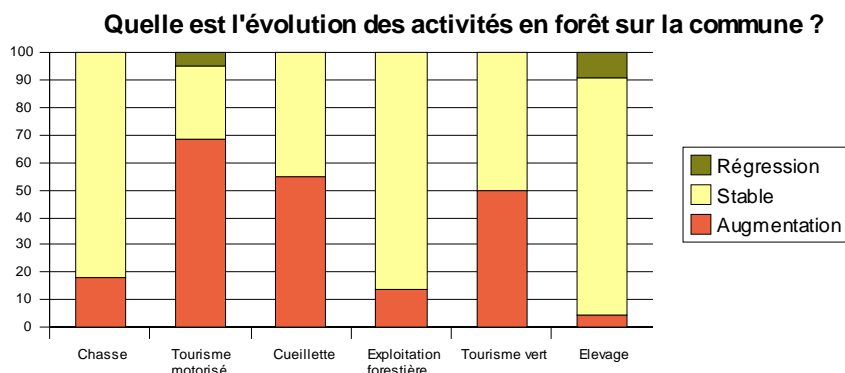
- **Les enjeux patrimoniaux** :
 - maintenir et organiser les usages et les pratiques rurales
 - préserver les milieux et la biodiversité
 - améliorer la gestion et valoriser les forêts privées
- **Un enjeu économique** : maintenir et développer l'économie forestière du territoire
- **Un enjeu territorial** : intégrer la forêt dans les politiques locales et gérer les flux

Maintenir et organiser les usages et les pratiques rurales

Contexte

Le territoire de la Charte Forestière est considéré comme un territoire privilégié :

- Les aspects « sauvages », les « sensations de liberté » exprimés durant les entretiens s'expliquent par les grandes surfaces de milieux naturels sur le territoire (plus de 75% de la surface) et la faible densité de population : 17 hab./km, 13 hab./km si l'on exclut la commune de Forcalquier.
- De nombreuses activités sont pratiquées sur ce territoire : activités professionnelles (exploitation forestière, élevage), activités traditionnelles (chasse, cueillette) et activités de loisirs (randonnée diverses).

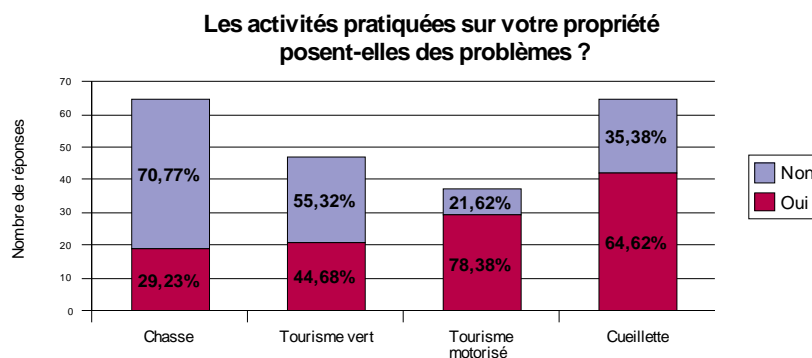


Le graphique ci-dessus montre la perception de l'évolution de diverses activités par les élus :

- chasse, exploitation forestière et élevage sont considérés comme stables
- cueillette et tourisme vert sont considérés comme stables ou en augmentation
- le tourisme motorisé est plutôt considéré en augmentation

Mais les atouts de ce territoire induisent l'émergence de menaces :

- Sous l'influence des bassins de vie de Manosque, et surtout d'Aix-Marseille, le territoire tend à devenir une « aire de jeux », et les problèmes de non-respect des propriétés et usages par un public extérieur ont été régulièrement évoqués.
- De plus, certaines de ces activités comme la cueillette, la randonnée ou les sports motorisés sont difficiles à organiser, d'une part parce qu'elles ne nécessitent pas d'encadrement particulier (accès libre au massif), d'autre part parce que les pratiquants sont rarement regroupés au sein d'organisations représentatives (associations, syndicats) avec qui engager le dialogue. Il existe donc un problème d'absence d'interlocuteur.
- Enfin, les conflits d'usage, s'ils apparaissent comme relativement rares pour le moment, sont à craindre à l'avenir de part l'augmentation du nombre de pratiquants, la modification des usages et la demande toujours plus forte d'une « nature préservée » (problèmes prévisibles avec l'exploitation forestière, les activités motorisées).



Le graphique ci-dessus indique l'avis des propriétaires forestiers privés sur les problèmes posés par diverses activités de loisir. Le graphique se lit de la façon suivante (exemple de la chasse) :

- l'activité chasse se déroule chez 65 des propriétaires ayant répondu au questionnaire
- pour 70 % d'entre eux, cette activité ne pose pas de problème

« *La montagne de Lure, un espace de liberté où de nombreuses activités sont praticables* », cet atout majeur est menacé par le risque de développement des conflits d'usage.

Il faut donc maintenir ces diverses pratiques (atout du territoire), et les développer (opportunité économique) en les encadrant afin de prévenir tout conflit d'usage (menace). En matière de pratiques de loisirs et de tourisme, il faut passer de la fréquentation subie à une fréquentation organisée

Impacts

Cet enjeu a un impact social, puisqu'il concerne des activités traditionnelles, voire ancestrales, dont l'évolution est souvent mal perçue par les pratiquants ou les professionnels.

Par exemple, les mutations en cours dans le domaine de la chasse (développement des chasses privées, augmentation des loyers en forêt domaniale) provoquent la diminution des territoires de chasse pour les locaux.

Cet enjeu a un impact économique, car l'organisation des activités de loisirs et de tourisme, parallèlement à la prévention des conflits d'usages, peut conduire à l'augmentation du nombre de pratiquants sur le territoire, d'où des retombées économiques directes et indirectes.

On peut également imaginer que l'organisation des activités permette l'émergence de nouvelles activités ou filières, par exemple autour des cueillettes : développement des systèmes organisés (vente de cartes) et de valorisation du produit (transformation, restauration).

Spatialisation de l'enjeu

La plupart des pratiques et usages évoqués ici tiennent place sur l'ensemble du territoire : chasse, exploitation forestière, élevage, tourisme vert ... Toutefois, la cueillette de champignons et les activités motorisées semblent plus concentrées sur le massif de Lure (les crêtes sont l'objectif de nombreuses randonnées 4x4).

Un des atouts du territoire par rapport à ce dernier point est la présence sur le massif de Lure de grandes propriétés (publiques ou privées) limitant le nombre d'interlocuteurs et pouvant favoriser l'organisation du territoire vis-à-vis des diverses activités qui s'y déroulent.

A l'inverse, cette organisation sera plus complexe à mettre en place dans la zone de piémont, caractérisée par une propriété privée morcelée.

Quelques propositions ...

- Organiser les usages de manière raisonnée, durable et équitable (convention de pâturage, chasse, diverses pratiques de randonnée) en concertation étroite avec les propriétaires et en tenant compte que certaines activités usagères sont à incidence économique directe et d'autres non (indirectes ou nulles). Seuls les usages qui semblent vraiment poser problème, comme les activités motorisées, doivent être au cœur des débats (compatibilité ?, seuil et limitation ?, autorisations, gestion ?).
- Identifier les solutions alternatives à la fermeture des massifs en été, préjudiciable aux activités de tourisme et de loisir (exemple du Vaucluse).
- Informer et éduquer le public afin que celui-ci respecte la propriété, le travail des locaux et les autres usagers. Utiliser les réseaux existants pour diffuser les informations : offices de tourisme, associations sportives, hébergements.

Préserver les milieux et la biodiversité

Contexte

Les milieux ouverts jouent un rôle de premier plan sur le territoire : ressource pastorale, organisation des paysages, coupure de combustible et surtout richesse biologique (site Natura 2000 sur les crêtes, landes à lavandes, prairies de fauche).

Ces milieux sont menacés de fermeture par déprise pastorale puis embroussaillage et enrésinement progressif.



*Lande à lavandes de Saint Etienne les Orgues
Photo Alcina - 2006*

La forêt du territoire n'est pas considérée comme riche pour la biodiversité. Pourtant, elle recèle quelques particularités qui méritent d'être relevées : les chênaies d'ubac, les peuplements sur sols acides ou décarbonatés présentant une flore calcifuge, la futaie de chêne sessile de Vachères. De plus, elle joue un rôle prépondérant dans l'organisation des paysages, par l'équilibre milieux ouverts / milieux fermés créé et par l'évolution des milieux forestiers avec l'altitude sur le massif (« les Alpes en miniature »).

Ces forêts sont aujourd'hui menacées par l'évolution du climat (sécheresse) et la fermeture du milieu (apparition de continuum entre les massifs) qui accentuent le risque de feux. Or la majorité du territoire est caractérisé par des équipements en dispositifs de lutte incendie et des documents ou plans d'aménagement absents ou obsolètes (sauf dans une petite zone au sud-est). La surface annuelle brûlée sur le territoire était de 8 ha sur la période 1973-1992, elle est de 32 ha sur la période 2003-2006 !

« Un feu démarrant du nord-ouest du territoire pourrait le parcourir jusqu'à la Durance »

Spatialisation de l'enjeu

Les milieux ouverts remarquables connus sont les crêtes de la montagne de Lure, les landes à lavandes de Saint Etienne les Orgues et certaines prairies de fauche vers Banon. Mais les 18 000 ha de milieux ouverts n'ont pas tous été étudiés et leur fermeture n'a pas comme seule conséquence la perte de biodiversité.

La carte présentée ci-après montre les zones en cours de fermeture sur le territoire (landes, garrigues, forêts en cours de mutation). Une zone particulièrement touchée se dessine dans le quart sud-est du territoire, secteur particulièrement sensible aux feux de forêt et où la pression urbaine, donc les interfaces urbanisation / milieu naturel, est importante.

Une étude plus approfondie est à mener sur ce secteur (causes et caractérisation de la fermeture des milieux, évolution du risque de feu de forêt, solutions envisageables...).

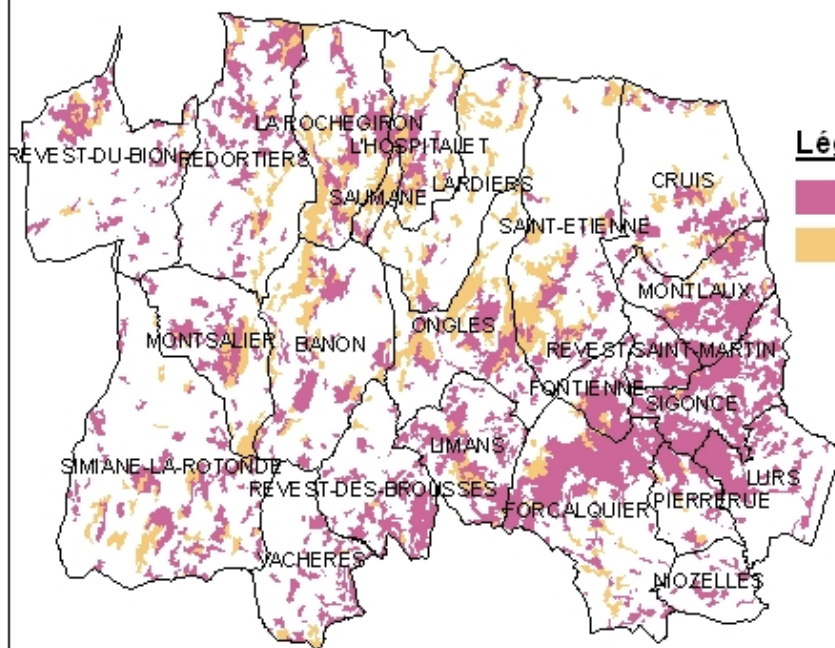
Représentation de l'enjeu fermeture des milieux

Alcina
Decembre 2006

Echelle :
1:300 000

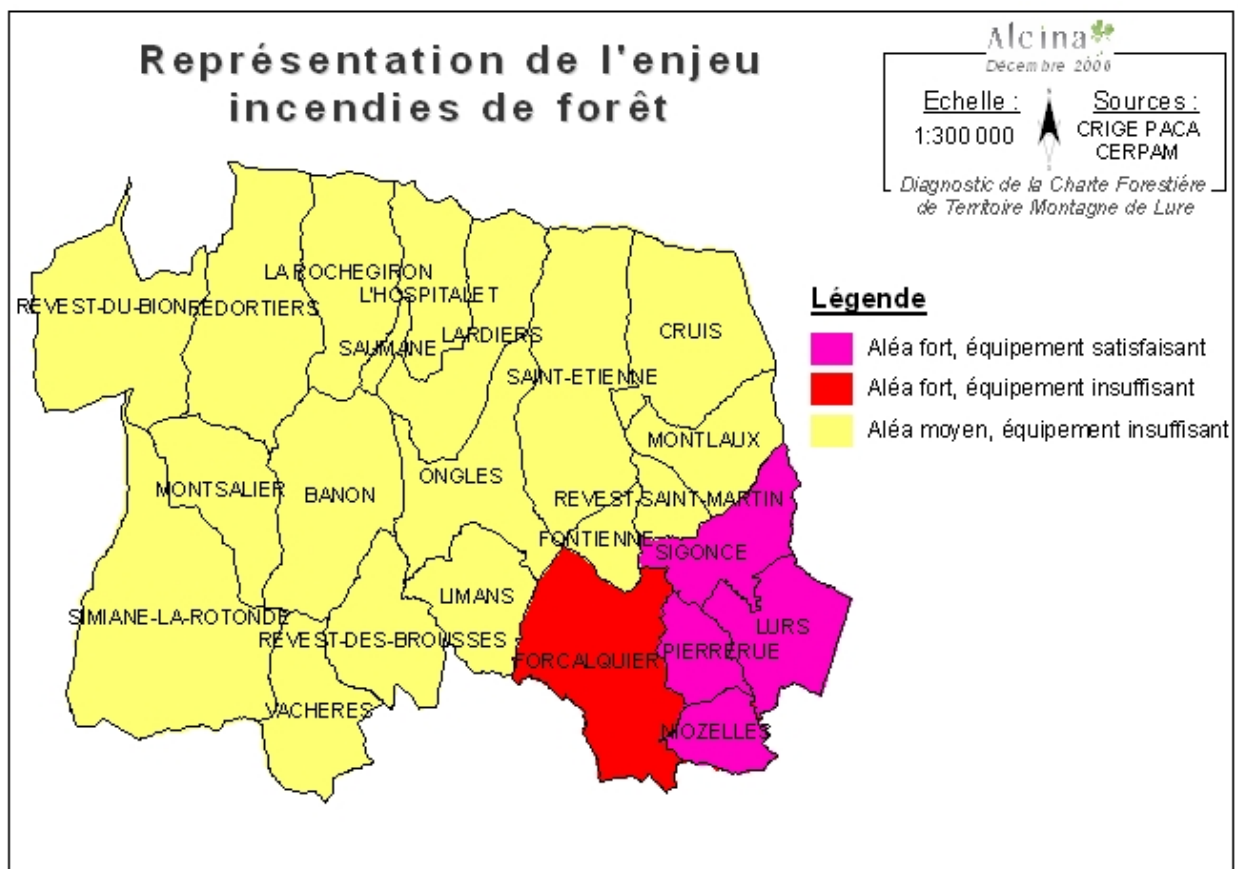
Sources :
CRIGE PACA
CERPAM

Diagnostic de la Charte Forestière
de Territoire Montagne de Lure



Légende

- Milieu en cours de fermeture
- Milieu sensibles à la fermeture (pelouses et pâturages)



Concernant le risque de feu de forêt, la carte présentée ci-avant croise les données d'aléa et les données de niveau d'équipement du territoire (source : PDPFCI). Ces dernières données sont qualitatives et la représentation cartographique n'a été réalisée par commune que pour faciliter sa lecture.

Il apparaît que :

- Les communes situées à l'extrême sud-est du secteur (Niozelles, Pierrerue, Lurs, Sigonce) et présentant un aléa fort sont dotées d'équipements de prévention et de lutte en conséquence. Ces communes n'ont d'ailleurs pas subi de grands feux ces dernières années.
- La commune de Forcalquier, bien que présentant également un aléa fort, est insuffisamment équipée pour faire face à ce risque.
- Toutes les autres communes, présentant un aléa moyen, sont sous-équipées en équipements de prévention et moyen de lutte. Ce sont d'ailleurs surtout les communes situées à l'ouest du territoire qui ont subi d'importants dégâts liés aux feux de forêt ces dernières années.

Quelques propositions ...

- Renforcer les démarches en cours sur le maintien de milieux ouverts (plan d'action caprin, aménagements pastoraux, Natura 2000) par un partenariat ou un appui de la Charte Forestière.
- Créer des corridors entre milieux ouverts isolés (fort intérêt pour la prévention des feux de forêt)
- Maîtriser les phénomènes d'enrésinement au travers de la gestion forestière (favoriser les feuillus dans les documents de gestion et dans les interventions).
- Identifier un maître d'ouvrage pour l'élaboration et l'animation des Plans de Massifs (déclinaison locale et approprié par les collectivités du PDPFCI), pour redonner vie aux

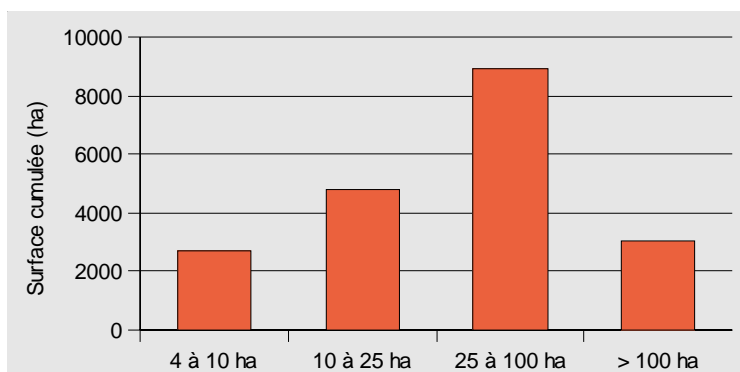
anciens PIDAF et définir les équipements, les aménagements et les valorisations à mettre en œuvre.

- définir une politique d'aménagement du territoire tenant compte de l'évolution des milieux, des nécessités/opportunités de gestion forestière et des besoins en espaces pastoraux

Améliorer la gestion et valoriser les forêts privées

Contexte : un constat mitigé

- La structure foncière de la propriété privée sur le territoire est favorable à la mise en œuvre d'une gestion forestière. En effet, il existe de nombreuses très grandes propriétés (jusqu'à 1 700 ha !), notamment sur le massif de Lure. D'après les données cadastrales, plus de 12 000 ha du territoire appartiennent à des propriétaires possédant plus de 25 ha sur une même commune (morcelés ou non).



- A ce jour, 62 Plans Simples de Gestion sont validés sur le territoire, mais ce nombre reste stable, seules des actualisations de PSG sont réalisées. Il n'y a donc pas de nouveaux propriétaires s'orientant vers une gestion durable de leurs forêts.
- La faible rentabilité des bois est souvent mise en avant par les propriétaires comme une des causes de l'absence de gestion. Le dynamisme actuel de la filière bois de chauffage doit être utilisé pour inciter les propriétaires à la gestion.
- Enfin, le dynamisme de la filière bois de chauffage et la trop faible présence des organismes de la forêt privée sur le territoire favorisent la réalisation de coupes au travers d'un accord direct entre l'exploitant et le propriétaire, donc sans encadrement technique ni prise en compte d'objectifs de gestion durable. La conséquence est une surexploitation sur les taillis de chêne pubescent facilement accessibles.

La forêt privée, qui représente plus de 80% des forêts du territoire, présente un déficit de gestion.

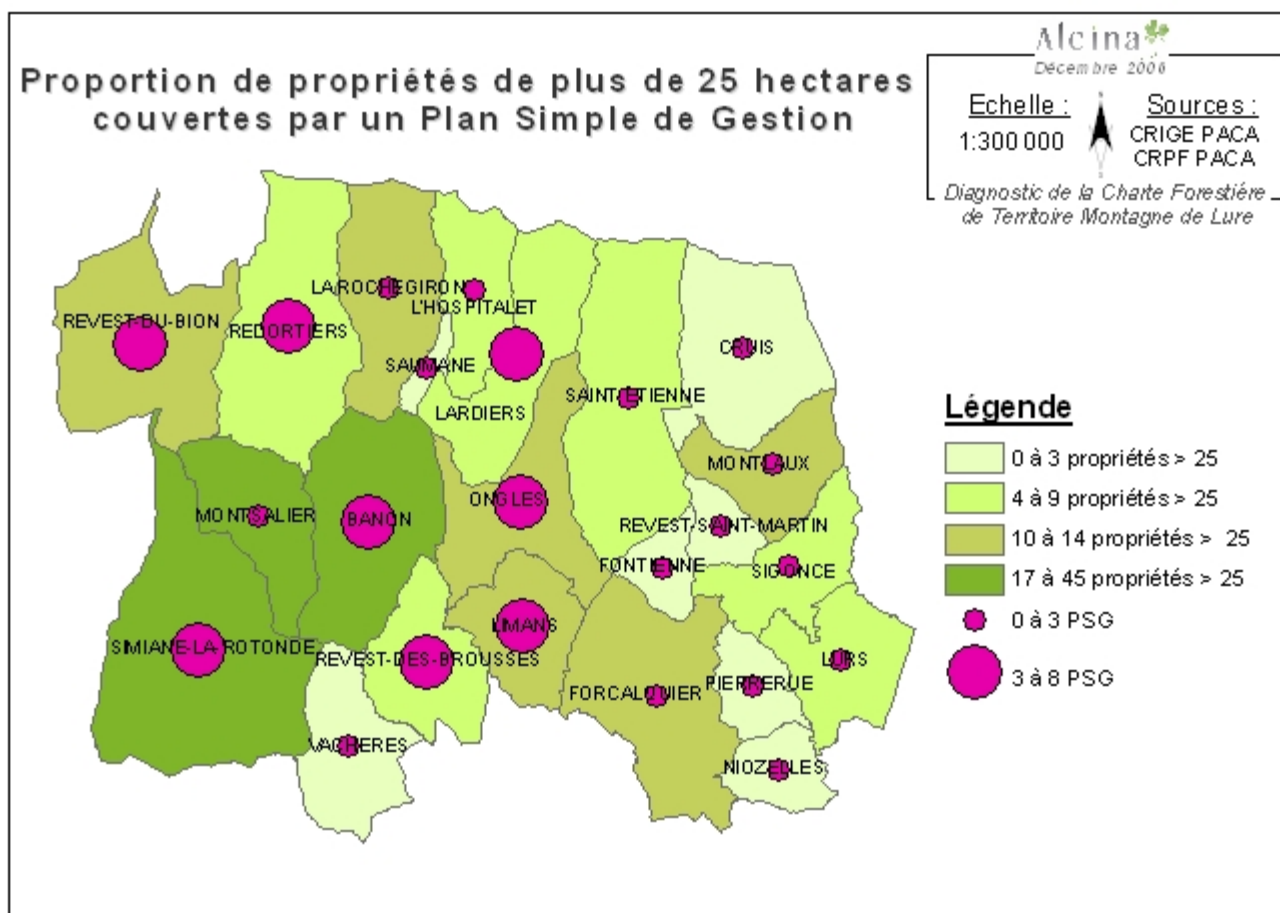
Elle a pourtant de nombreux atouts : structure du foncier, valeur des bois ...

La valorisation et la gestion de ces forêts, au regard des surfaces concernées, peuvent avoir de nombreux impacts sur le territoire.

Impacts

- dynamisation de la filière-bois : l'élaboration de documents de gestion durable, la réalisation d'aménagements (pistes) et la présence de techniciens de la forêt privée sur le terrain permettront d'augmenter les volumes de bois exploités
- protection de la ressource : l'élaboration de documents de gestion et l'encadrement des coupes permettra de protéger les secteurs surexploités
- des actions d'animation dans le sens de la gestion des forêts privées permettront d'impliquer et de responsabiliser les propriétaires vis-à-vis de leur patrimoine
- la mise en gestion des forêts privées, au regard des surfaces concernées, aura un impact sur des problématiques d'aménagement du territoire : paysage, prévention des feux de forêt (entretien des peuplements et desserte)
- enfin, les éleveurs du territoire ont d'importants besoins en surfaces pastorales. La mobilisation des propriétaires privées autour de cette thématique sera un atout pour la filière élevage.

Spatialisation de l'enjeu



Les ronds indiquent le nombre de Plans Simples de Gestion agréés par commune. Les couleurs indiquent le nombre de propriétaires possédant plus de 25 ha de bois (morcelés ou non) sur une commune. Ces derniers se trouvent principalement au sud-ouest du territoire, tandis que l'est du territoire (de Niozelles à Cruis) présente un faible taux de grands propriétaires.

Quelques propositions ...

- Renforcer la présence des organismes de la forêt privée sur le territoire (convention ?)
- Proposer / développer des modes de gestion économiquement intéressants pour le propriétaire et répondant aux enjeux d'ouverture des milieux, de biodiversité, de prévention des feux de forêt (sylvo-pastoralisme, sylviculture truffière). Le sud-est du territoire (communes de Simiane, Banon, Montsalier) présente un potentiel très intéressant pour le développement de ces sylvicultures.

Maintenir et développer l'économie forestière du territoire

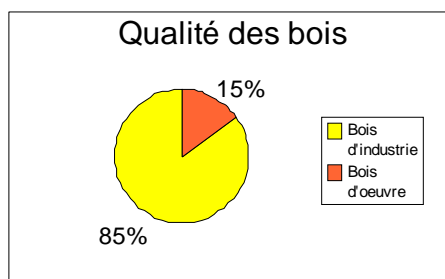
Contexte

Le territoire dispose de ressources importantes et mobilisables :

- La forêt couvre une surface de près de 35 000 ha (55 % du territoire), comprenant plus de 940 000 m³ de bois feuillu et près de 460 000 m³ de bois résineux.
- Les conditions d'exploitation sont favorables : le réseau de piste est dense, les conditions d'exploitabilité (tenant compte de la pente et de la portance des sols) sont « faciles » pour les deux tiers de la surface forestière.

Mais l'activité économique est réduite :

- Les seuls débouchés existant actuellement sont : le bois d'industrie (pâte à papier) pour le résineux, le bois de chauffage pour le feuillu, ce qui rend l'ensemble de la filière dépendante de la santé de ces marchés (notamment la pérennité de l'usine de pâte à papier de Tarascon). L'activité de sciage reste marginale malgré la présence de bois de qualité (cf. graphique ci-dessous) et le développement de la filière bois-énergie, qui démarre dans le département, ne profite actuellement pas au territoire.



Graphique représentant la répartition bois d'industrie / bois d'œuvre en forêt sur le territoire de la Charte Forestière de la Montagne de Lure.

Données IFN / OFME

- Le volume de bois exploité annuellement sur le territoire est estimé à environ 30 000 m³, soit 43% de l'accroissement naturel estimé à 70 000 m³/an (la forêt gagne 164 ha par an sur le territoire). Ce taux de prélèvement, bien que supérieur à la moyenne régionale, montre qu'il existe un réel potentiel de développement de la filière bois.
- Enfin il faut relever un phénomène qui n'est pas spécifique au territoire mais qui a son importance : la non rémunération de la multifonctionnalité des espaces forestiers, que ce soit pour les activités de loisirs (hormis quelques chasses privées et ventes de cartes de ramassage de champignons) ou le rôle environnemental joué par la forêt (conservation des sols, biodiversité, régulation du régime des eaux, paysage ...).

Le nombre d'emplois (gérants + salariés) sur le territoire générés par l'activité d'exploitation et de travaux forestiers est estimée à une trentaine.

Spatialisation de l'enjeu

Cet enjeu n'est pas réellement spatialisable puisqu'il concerne l'ensemble du territoire, que ce soit pour la localisation de la ressource ou la localisation des entreprises de la filière bois.

Une spatialisation par type de peuplement et propriété peut être proposée :

- *Peuplements résineux en forêts communales et domaniales (donc surtout nord-est du territoire) et en forêts privés* : aujourd'hui destinés à l'industrie papetière, ils sont concernés par le développement de la filière bois énergie et la valorisation du bois en sciages.
- *Peuplements de chêne pubescent en forêts privées sur un large quart sud-est du territoire et en forêts communales* : aujourd'hui destinés au marché du bois de chauffage, ils sont menacés par la surexploitation.
- *Peuplements de hêtre répartis sur le massif de Lure, en forêts privée, communale et domaniale* : aujourd'hui destinés au marché du bois de chauffage (notamment vers l'Italie) mais peu exploités, ils sont en cours de capitalisation et peuvent être concernés par une éventuelle valorisation en sciages.

Quelques propositions ...

- Développer la filière bois-énergie : positionner le territoire pour l'approvisionnement du bassin de Manosque, le potentiel de développement de chaufferies sur le territoire étant faible.
- Créer des filières de valorisation des produits forestiers non ligneux, localisées, à forte valeur ajoutée (champignons sur le massif, châtaignes et truffes sur le canton de Banon...).
- Exploiter la forte demande en produits de loisir et tourisme des territoires de proximité.
- En matière de pratiques de loisirs et de tourisme, passer de la fréquentation subie à une fréquentation organisée : tenir compte que certaines activités usagères sont à incidence économique directe et d'autres non (indirectes ou nulle).
- Identifier les solutions alternatives à la fermeture des massifs en été, préjudiciable aux activités de tourisme et de loisir et par conséquent à l'économie du territoire

Intégrer la forêt dans les politiques locales et gérer les flux

Contexte

Le territoire de la Charte Forestière, fortement patrimonial (identité forte, attachement de ses habitants, usages traditionnels), est menacé dans ses équilibres par des territoires économiquement forts situés à proximité : Manosque, Aix, Marseille.

Ces territoires génèrent des flux et des pressions multiples :

- Démographie, urbanisme : on assiste à une évolution de la population avec l'arrivée de néo-ruraux et de retraités avec un fort pouvoir d'achat. Il en résulte une difficulté pour les jeunes actifs du territoire à s'installer et un vieillissement de la population.
- Pratiques, usages : l'évolution de la population et la venue de public extérieur pour la pratique d'activités diverses induit une évolution dans certaines pratiques (chasse par modification des territoires, développement du tourisme de nature). De plus, le positionnement des « urbains » sur le respect de la nature et des paysages peut générer des blocages vis-à-vis de certaines activités (exploitation forestière, chasse).

L'emboîtement de nombreuses organisations territoriales dilue les champs de compétence et les responsabilités politiques dans le domaine de la forêt :

Communes : gestion des forêts communales, application du débroussaillage obligatoire, implication dans les syndicats de PIDAF, prise en compte de la forêt au travers des documents d'urbanisme.

- Communautés de communes : protection et mise en valeur de l'environnement, participation aux démarches en vue d'une gestion concertée et durable de la forêt.
- Pays : orientations vers le débroussaillage obligatoire et l'appui à la mise en œuvre de gestions multifonctionnelles (appui à la Charte Forestière et à l'action de rénovation de la châtaigneraie)
- Parc Naturel Régional du Luberon : objectifs multiples sur la gestion forestière, la préservation des équilibres naturels, l'accueil et l'éducation du public.
- Département : financement. Appui à la maîtrise et à la valorisation des espaces boisés au travers de la Charte de l'environnement.
- Région : financement.
- Etat : financement notamment au travers du PDRN, mise en œuvre et contrôle de la politique forestière nationale, de Natura 2000 ...

Ainsi la maîtrise des menaces et l'intégration de la forêt dans le territoire imposent à la collectivité de se doter :

- d'une volonté politique forte de mise en cohérence des politiques forestières territoriales au travers de prérogatives affichées
- de la volonté et des moyens de maîtriser certains flux sur le territoire (à travers le foncier, le maintien d'activités rurales, la politique d'attractivité du territoire, la politique touristique, ...)

Quelques propositions ...

- Développer un partenariat avec le PNR Luberon. Les enjeux sont globalement partagés avec ce territoire et six communes sont aujourd'hui à cheval sur les deux Chartes Forestières
- Développer une politique forestière à l'échelle du Pays
- Réactiver une démarche intercommunale vis-à-vis du risque incendie et identifier les maîtres d'ouvrage pour l'élaboration des Plans de Massifs
- Développer une politique territoriale de développement touristique basée sur une valorisation des espaces et des usages forestiers

Apport des autres analyses

1/ Apports du comité élargi des élus

Atouts

- Espace de liberté
- Forêt et territoire patrimoine
- Potentiel économique réel, notamment en matière de tourisme
- Forêt et territoire multi-usage
- Attachement des propriétaires privés au patrimoine forestier

Faiblesses

- Mauvaise exploitation et sous-exploitation des bois
- Structure du foncier défavorable (morcellement de la propriété privée)
- Non implication des propriétaires forestiers privés dans la gestion
- Non implication des collectivités dans la gestion des forêts privées
- Faible productivité en bois
- Sous-équipement en matière de DFCI

Opportunités

- La définition d'une politique forestière territoriale
- L'attachement des privés à leur patrimoine
- Territoire attractif pour les loisirs et le tourisme

Menaces

- L'augmentation du risque incendie (évolution du climat)
- La fermeture du massif en été (pose problème pour les activités)
- Le développement des conflits d'usage

L'expression écrite durant le groupe de travail « élus »

Il a été demandé aux élus de se positionner individuellement sur 10 items proposés par le prestataire (méthode de l'abaque de Régnier, résultats joints en annexe 7). Ces items correspondaient pour certains à des enjeux pressentis par le prestataire lors du diagnostic technique, et pour d'autres à des thèmes sur lesquels le positionnement des élus apparaissait important (risque incendie, lien avec les territoires limitrophes ...).

Thèmes	Occurrences
Exploitation forestière	8
Gestion forestière	7
Risque incendie	7
Fermeture des milieux	7
Sensibilisation / éducation	5
Activités motorisées	5
Sous-valorisation de la forêt	4

Ce travail a été complété avec l'expression par les élus des principaux thèmes/problèmes considérés comme à traiter prioritairement dans le cadre de la Charte Forestière (tableau ci-contre). La liste précise des formulations est jointe en annexe 8.

L'exploitation et la gestion forestière ont été largement débattues, les points principalement évoqués étant l'absence de gestion durable et de contrôle des coupes, la dégradation des accès. L'implication des collectivités dans le développement forestier et particulièrement chez les propriétaires privés (gestion forestière, organisation des usages) est apparue nécessaire.

Le partage de l'espace n'apparaît pas dans le tableau. En effet cette notion a plutôt été évoquée en terme d'enjeu ou de proposition que de faiblesse (ex. : il faut organiser pour permettre à chacun de pratiquer son activité). Idem pour l'ouverture de la forêt au public et le tourisme vert. L'organisation des usages sur le territoire est nécessaire afin de prévenir les conflits. Enfin il faut favoriser un tourisme à revenus indirects pour le territoire plutôt qu'une utilisation payante des espaces.

La non-implication des propriétaires forestiers et des élus au bénéfice de la forêt a également été soulignée, ce qui s'explique par la faible productivité des milieux forestiers, une structure foncière morcelée et une insuffisance d'information et de sensibilisation.

L'activité chasse a été considérée comme un thème important pour le territoire, mais il n'est pas apparu opportun de le traiter au travers de la Charte Forestière.

Les activités motorisées ont fait l'objet d'un vaste débat. Le diagnostic technique a identifié ces pratiques comme une « gêne » pour les autres usagers des milieux forestiers. Les élus considèrent qu'il s'agit d'un problème majeur.

Le risque incendie a été considéré comme très important durant ce groupe de travail. Il a été discuté en lien avec les problématiques d'enrésinement et de **fermeture des milieux**. Il en résulte la nécessité d'affirmer une volonté politique et d'améliorer les aménagements. L'enrésinement de la Montagne de Lure doit être maîtrisé en distinguant les plantations (qui trouvent une justification économique) de l'expansion naturelle du pin sylvestre (cause de la fermeture des milieux)

2/ Apports de l'atelier-débat

Atouts

- Territoire « poumon » à grande diversité biologique (interface entre étages de végétation, habitats, grande et petite faune),
- Diversité et richesses paysagères, liées à l'histoire (pratiques rurales patrimoniales) et à la dynamique naturelle
- Massif perçu comme un vaste espace de liberté, sauvage : d'où la forte attractivité vis-à-vis des touristes et de nouveaux habitants
- Territoire support d'activités multiples ayant un impact significatif sur l'économie locale : malgré une faible densité de population, c'est un territoire de vie
- Potentialités forestières (production de bois) et pastorales
- Territoire identitaire avec un fort attachement des habitants au cadre de vie
- Territoire attractif pour les loisirs et le tourisme

Faiblesses

- Non respect des réglementations : cette absence de respect de la nature et des règles rurales semble due à cette perception d'un espace sauvage, de liberté où tout serait permis...
- Non organisation des activités : manque d'encadrement des activités motorisées et randonnées sur des terrains privés
- Territoire à faible ressource en eau
- Manque de connaissances, d'éducation du public
- Morcellement de la forêt privée : méconnaissance de la propriété, non-gestion, problèmes de responsabilité en terme d'accès de circulation sur les pistes DFCL...

Opportunités

- La Charte Forestière : un outil pour le développement local

Peu d'opportunités ont émergé de cette séance de travail. Ceci peut s'expliquer en partie par le manque de temps durant les animations et par la difficulté pour aborder la notion « d'opportunité », plus complexe à comprendre et à formuler que les atouts ou les menaces.

Menaces

- Evolution du type de population résidente (fort développement de la résidence secondaire) qui induit une modification des interfaces urbanisme/végétation et une perte de pratiques rurales et de capacité d'entretien des milieux
- Fréquentation du territoire et du massif de Lure est caractérisée par un tourisme de « consommation » qui illustre une opposition entre des pratiques urbaines venues de l'extérieures et des pratiques rurales ancrées localement.
- Fermeture des milieux, colonisation par le pin sylvestre

L'expression écrite durant l'atelier-débat

Il a été demandé aux participants à l'atelier-débat de noter un atout ainsi que deux faiblesses ou menaces auxquelles la forêt se trouve confrontée. La plupart des thèmes cités ci-après peuvent donc être interprétés de diverses manières (atout/opportunité ; contrainte/menace) et doivent être utilisés avec précaution.

<i>Atouts</i>	<i>Occurrence</i>
Richesse naturelle, diversité	16
Usages multiples, activités, ouverture au public	8
Elément important du paysage	7
Rôle économique	5
Cadre d'un tourisme de qualité, durable	4
Lieu de vie, patrimoine humain	3
Gestion et exploitation forestières durables	2

Le tableau ci-contre présente la synthèse des atouts que représentent les forêts du territoire selon les participants à l'atelier-débat.

L'importance de la richesse biologique du milieu, de la biodiversité ressort largement de ce travail en atelier-débat. Cette notion a été particulièrement mise en avant par rapport au diagnostic technique et au groupe de travail « élus ».

Toutes les autres réponses, hormis le paysage, sont liées à la présence d'activités (usages multiples, économie, tourisme, lieu de vie, gestion/exploitation).

<i>Menaces et contraintes</i>	<i>Occurrence</i>
Fermeture des milieux	8
Tourisme mal géré	8
Connaissance, éducation	7
Absence de gestion forestière	7
Circulation, rando motorisée	7
Manque d'eau, changements climatiques	5
Implication des propriétaires privés	4
Conflits d'usage, organisation du territoire	4
Risque incendie	4
Perte des savoir-faire, nouveaux arrivants	4
Structuration du foncier	3
Orientations politiques vers l'économie	3
Mauvaise exploitation forestière	2
Enrésinement	2

Le tableau ci-contre présente la synthèse des menaces et contraintes pesant sur les forêts du territoire selon les participants à l'atelier-débat.

Les points détaillés ci-dessous sont une synthèse de l'expression écrite réalisée durant l'atelier et des débats de la journée.

L'encadrement et l'organisation des usages multiples deviennent nécessaires sur le territoire forestier, en favorisant la concertation entre acteurs. Pour prévenir les conflits, il faut **informer et sensibiliser le public** qui manque de connaissances sur le milieu et les usages. La menace principale ressentie par les participants est finalement de subir des activités non organisées, qui donne parfois l'impression d'être « dépossédé de son bien, ses usages, son usufruit... »

Les potentialités forestières et pastorales doivent être valorisées (amélioration de la gestion et meilleure valorisation des produits). Le **maintien des pratiques rurales** et d'une économie locale sont les garants de la gestion durable des milieux.

Il faut mettre en place une **gestion globale et cohérente** de l'ensemble des forêts du territoire (forêts privées, forêts communales, forêts domaniales), en terme d'aménagements et de valorisation. Le problème des dégradations dues à l'exploitation forestière, largement évoqué lors du groupe de travail élu, n'a pas été abordé par les participants à l'atelier-débat.

Il sera nécessaire de maîtriser **le risque de feu forêt**, croissant à l'avenir. Toutefois cette thématique n'a pas été jugée comme prioritaire sur le territoire.

Le maintien et le suivi de la biodiversité est un enjeu important pour le territoire, en tant qu'indicateur de la santé des pratiques rurales et des milieux

Enfin la notion de **changement climatique** en lien avec **le manque d'eau** a été évoquée. Jusque-là, le changement climatique avait été évoqué en lien avec le risque incendie.

Formulation des enjeux

La formulation finale, décrite ci-dessous représente la synthèse du diagnostic technique, amendée et complétée par les positionnements formulés lors du groupe de travail élus, de l'atelier-débat et du comité de pilotage final, dont l'ordre du jour comprenait la hiérarchisation des enjeux.

Si **3 thèmes importants** ont finalement été mis en avant à l'issue de ce travail, **une constante forte** a été exprimée par tous les acteurs, comme devant irriguer de façon transversale tous les débats et toutes les réflexions : la prise en compte et la préservation à long terme des milieux, des ressources naturelles et de la biodiversité

Ainsi il est proposé que le thème de la préservation de la biodiversité ne fasse pas l'objet d'un groupe de travail spécifique. Les acteurs du territoire s'attacheront à prendre en compte cet enjeu transversal dans toutes les réflexions économiques, organisationnelles et techniques ainsi que politiques : comment maintenir des milieux ouverts, comment promouvoir une gestion « écologique » de la forêt, de ses ressources naturelles et de ses habitats, développer les connaissances sur les richesses biologiques des milieux et leur gestion, etc... tout en développant l'économie forestière, organisant les usages et les pratiques rurales et en améliorant la gestion des forêts ?

Enfin, il faut souligner que la question de **l'intégration de la forêt dans les politiques locales** constitue également un autre enjeu transversal de la CFT, qui, s'il ne doit pas faire l'objet d'un groupe de travail spécifique, est cependant une nécessité et une conditionnalité à la mise en œuvre pratique, politique et financière des actions qui sortiront des thèmes précédents. Il s'agit pour les élus au travers d'une part de leur participation aux groupes de travail, et d'autre part de leur action politique au sein des collectivités d'identifier les freins et blocages à la mise en œuvre des recommandations et propositions qui seront issus des groupes de travail et de les traduire en moyens d'action politique et technique :

- Développement de partenariats avec les territoires limitrophes et avec les organisations départementales voire régionales pour la coordination des politiques forestières et assimilées (bois énergie, tourisme, infrastructures, ...).
- Implication des élus dans la promotion d'une politique forestière forte à leurs différents niveaux d'intervention : communal et intercommunal (Communauté de Communes, Pays).
- Développement d'une politique commune de développement touristique et de prévention du risque incendie

Les trois thèmes suivants doivent servir de base à l'établissement des groupes de travail qui élaboreront le plan d'actions de la Charte Forestière :

Maintenir et (re)développer l'économie du territoire forestier

L'argent, nerf de la guerre ... Un préalable à toute mobilisation de propriétaire et mise en œuvre de gestion est le maintien ou le développement d'une économie forestière performante. Car à l'échelle de la forêt privée comme à celle du territoire, il ne sera pas de gestion possible de la forêt, ni de maintien d'une vie locale en l'absence de valorisation économique. Et cette valorisation concerne plusieurs caractéristiques des ressources et milieux forestiers :

- Valorisation de la ressource en bois : meilleure mobilisation, valorisation des bois de qualité.
- Valorisation des ressources forestières non ligneuses (châtaigne, champignons, truffes).
- Développement de la filière bois-énergie.
- Amélioration des retombées économiques sur le territoire des activités de loisirs en forêt afin de contribuer à une valorisation des pratiques en forêt

Organiser les usages, les pratiques rurales et les activités de loisir/tourisme

L'existence et l'importance des pratiques rurales et des activités de loisirs sur le territoire constituent des atouts majeurs du territoire. Leur organisation (pour prévenir les conflits d'usage) et leur diversification sont les clés de l'équilibre entre maintien d'une vie locale, gestion raisonnée des ressources, protection des milieux et développement économique.

Cette organisation des usages de manière raisonnée, durable et équitable doit se réaliser en concertation étroite avec les propriétaires, les habitants, les usagers, les professionnels et les collectivités. Outre des arbitrages techniques, politiques, territoriaux et organisationnels, cela demandera également le développement d'une information et éducation du public afin que celui-ci respecte la propriété, le travail des locaux et les autres usagers.

Améliorer la gestion forestière (notamment en forêt privée)

Largement majoritaire sur le territoire, la forêt privée montre des faiblesses en terme de gestion, pouvant impacter fortement le territoire (fermeture des milieux, feux de forêts, exploitations non contrôlées), ses ressources, sa biodiversité et son économie. L'amélioration de cette gestion forestière relève de plusieurs aspects :

- Animation, mobilisation des propriétaires.
- Développement de modes de gestion susceptibles d'intéresser les propriétaires, économiquement rentable (existence d'un marché) et écologiquement respectueux des milieux
- Prévention des feux de forêts.
- Amélioration de la structure foncière, regroupement des propriétaires